

AVIS ET PROPOSITIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL-COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 21 Février 2014

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p><u>Avis n° 1</u> : Temps de décharge pour les membres du CHSCT</p> <p>Dans le cadre du respect du protocole d'accord sur les risques psycho-sociaux de la fonction publique, les membres titulaires et suppléants du CHSCT-13 demandent à bénéficier des jours de décharge prévus. Compte tenu de la décharge allouée à la secrétaire, ils demandent à bénéficier de 8 jours de décharge qu'ils souhaitent placer les :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 et 8 avril ○ 12, 13, 15, 16 mai ○ 2 et 3 juin 	<p>Un courrier d'accord du DASEN a été transmis le 02/04/2014 à la secrétaire du CHSCT Départemental. Chaque membre titulaire et suppléant a été informé, par écrit individuellement avec copie à la hiérarchie.</p>
<p><u>Avis n° 2</u> : Registre, DUER</p> <p>En application de l'article 51, les représentants des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de procéder à une information et à une sensibilisation, des IEN et des chefs d'établissements à l'importance de la formation des personnels à l'utilisation des registres et du DUER, afin qu'ils s'en emparent.</p>	<p>La sensibilisation sera effectuée lors des conseils d'IEN et des réunions de chefs d'établissements.</p>

Avis n° 3 : Ecole du boulevard national

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent l'administration sur la situation extrêmement préoccupante de l'école élémentaire bld National. Ils lui demandent d'intervenir rapidement auprès de la Mairie de Marseille, afin d'y garantir les conditions d'accueil, d'hygiène et surtout de sécurité.

Un courrier signé par monsieur l'Inspecteur d'Académie a été envoyé à la mairie de secteur le 22 avril 2014. Le compte-rendu de visite de la délégation a été joint.

Avis n° 4: Brigades de remplacement

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent l'administration sur les conditions de travail des personnels remplaçants du 1^{er} degré, mises à mal par :

- Des demandes impactant leur vie personnelle
- Des injonctions contradictoires
- Un fonctionnement hors de tout cadre légal, par exemple sans ordre de mission

Ils demandent à l'administration de se saisir de ces dysfonctionnements.

Une réflexion est en cours pour réorganiser le dispositif de remplacement des personnels du 1^{er} degré.

Avis n° 5: Stagiaires

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent l'administration sur les conditions de travail des personnels stagiaires du 1^{er} degré, mises à mal par la charge et l'intensité du travail qui leur est demandé. Certains de ces personnels ont, ou songent à démissionner, plusieurs déplorent des répercussions sur leur santé. Les élus au CHSCT-13 demandent à l'administration de mettre en place un suivi particulier de ces personnels.

Les préoccupations du CHSCT ont été transmises à l'IENA en charge du suivi des stagiaires du 1^{er} degré. La situation des stagiaires fait l'objet d'une attention particulière tant de la part des services académiques que de l'ESPE.